

PROCES-VERBAL DU 6 MARS 2023

Nombre de conseillers : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil vingt-trois, le six mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHEVERNY dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes sous la présidence de Mme GALLARD Lionella, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 Février 2023

Présents : Mme GALLARD, Mr TESSIER, Mr CHADENAS, Mr GUILLOT, Mme CLEMENT, Mr GIL, Mme VIVANT, Mr GOUNY, Mme DESOUCHES-GRANGEON, Mr CAZIN, Mme DAZIN, Mme VACELET, Mr CHERRIER, Mme TOMMASI, Mr de VIBRAYE.

Secrétaire de séance : Mme CLEMENT Francine

Ordre du jour :

- 1) – Subventions municipales 2023.
- 2) – Vote du taux des taxes directes locales 2023.
- 3) – Budget principal 2023 :
 - Approbation du compte de gestion 2022.
 - Vote du compte administratif 2022.
 - Affectation du résultat 2022
 - Vote du budget primitif 2023
- 4) – Budget annexe Ecoquartier 2023
 - Approbation du compte de gestion 2022
 - Approbation du compte administratif 2022
 - Affectation du résultat 2022
 - Vote du budget primitif 2023.
- 5) - Acquisition maison CAYRON/BARONE : prêt bancaire – choix de l'organisme bancaire.
- 6) – Associations : charte d'engagements réciproques.

Vote des subventions communales 2023

Il a été décidé d'octroyer une subvention aux associations répertoriées dans le tableau suivant :

ORGANISMES – ASSOCIATIONS	Montant subvention
Club des séniors	250
E.S.C.C.C	4 500
La Lyre	400
A.F.N (Section Cheverny/Cour-Cheverny)	100
Golf – association sportive	250
TOTAL ANNEE 2023	5 500

Vote du taux des taxes directes locales 2023

Le taux des taxes directes locales ont été fixés comme suit :

- Le taux de la taxe sur les propriétés bâties à : 41.21 %
- Le taux de la taxe sur les propriétés non bâties à : 36.56 %
- Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13.40 %.

Les taux sont identiques à ceux de 2022.

Budget principal - approbation du compte de gestion 2022– commune et vote du compte administratif 2022

Le compte de gestion 2022 du budget de la commune, correspondant aux comptes tenus par le Service de Gestion Comptable de Romorantin et le compte administratif 2022 correspondant aux comptes tenus par la collectivité sont en concordance. Le compte de gestion et le compte administratif ont été approuvés à l'unanimité.

Affectation du résultat d'exploitation exercice 2022– budget principal.

Le résultat des comptes de l'exercice 2022, fait ressortir :

- un excédent cumulé de fonctionnement de..... : 1 296 688.81 €
- solde positif en investissement de..... : 51 702.19 €*

*ce résultat en investissement est issu de la différence entre le montant du solde négatif cumulé de 104 185.46 € et du solde positif de restes à réaliser d'un montant de 155 888.00 €
Ces résultats sont repris dans les prévisions budgétaires du budget principal de 2023.

Budget primitif - vote du budget primitif principal 2023

Il a été décidé à l'unanimité des membres présents de fixer les prévisions budgétaires 2023 au budget primitif principal comme suit :

- section de d'investissement à : 1 792 153.74 €
- section de fonctionnement à : 2 141 524.81 €

Budget annexe aménagement secteur sud-est « la puce » - approbation du compte de gestion 2022 et approbation du compte administratif 2022

De la même manière que le budget principal, le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022 du budget annexe de l'Aménagement du secteur sud-est « La Puce » sont en adéquation. Ils ont fait l'objet à l'unanimité des membres présents d'une approbation.

Budget annexe secteur sud-est « la puce » - affectation du résultat d'exploitation exercice 2022

Les résultats budgétaires de 2022 du budget annexe sont les suivants :

I - Section de fonctionnement :

Réalisations budgétaires 2022

- Dépenses réalisées : - 286 742.88 €
- Recettes réalisées : + 286 742.88 €

Résultat de clôture 2022 0.00 €

II – Section d'investissement :

Réalisations budgétaires 2022

- Dépense réalisées : - 296 365.98 €
- Recettes réalisées : + 585 191.13 €

Résultat de clôture 2022 + 288 825.15 €

Le résultat de clôture est repris dans le budget prévisionnel de 2023 du budget annexe.

Budget annexe aménagement secteur sud-est « la puce » - vote du budget primitif 2023

Pour le budget annexe, les prévisions budgétaires pour 2023 s'établissent de la façon suivante :

- section de d'investissement à : 1 736 252.44 €
- section de fonctionnement à : 1 726 397.88 €

Financement acquisition maison Cayron/Barone– 3 rue du chêne des dames - souscription d'un prêt bancaire

Dans le cadre du projet d'acquisition de la maison CAYRON/BAYRONE située 3 rue du Chêne des Dames, le conseil municipal a décidé de souscrire un prêt auprès du Crédit Agricole Val-de France pour un montant de 100 000 €, au taux de 3.49 % sur une durée de 10 ans dont le remboursement sera effectué trimestriellement en échéances constantes.

Associations – charte d'engagements réciproques

Une convention d'engagements réciproques va être conclue avec chacune des associations communales et intercommunales. Le but de la charte est de renforcer les relations fondées sur la confiance réciproque, tout en respectant l'indépendance des associations. Cette charte définira les rôles de chacune des parties - collectivité et association - et intégrera les valorisations liées à la mise à disposition des locaux, c'est-à-dire le coût que devrait supporter les associations si elles devaient payer une location pour l'exercice de leurs activités.

Les coûts journaliers d'occupation des salles ont été estimés pour :

- Salle des fêtes : tarifs fixés par délibération du conseil municipal du 5 septembre 2022.
- Salle de danse : 90 €.
- Salle des séniors : 50 €.
- Salle annexe de la mairie : 50 €